

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

DIRECTION REGIONALE ILE-DE-FRANCE



MODELE DE DELIBERATION DE GARANTIE
(à adapter et non contractuel)

**MODELE DE DELIBERATION DE GARANTIE
(à adapter et non contractuel)**

BORDEAUX METROPOLE
Séance du conseil Communautaire du
Sont présents :

.....
.....

ICF ATLANTIQUE SA D'HLM, ci-après l'Emprunteur, a sollicité de la Caisse des dépôts et consignations, qui a accepté, le réaménagement selon de nouvelles caractéristiques financières du (des) prêt(s) référencé(s) en annexe(s) à la présente délibération, initialement garanti(s) par BORDEAUX METROPOLE, ci-après le Garant.

En conséquence, le Garant est appelé à délibérer en vue d'apporter sa garantie pour le remboursement de ladite(desdites) Ligne(s) du Prêt Réaménagée(s).

Le Conseil :

Vu le rapport établi par :

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu l'article L. 5111-4 et les articles L. 5215-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du code civil ;

DELIBERE

Article 1 :

Le Garant réitère sa garantie pour le remboursement de chaque Ligne du Prêt Réaménagée, initialement contractée par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les conditions définies à l'article 2 et référencée(s) à l'Annexe "Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées".

La garantie est accordée pour chaque Ligne du Prêt Réaménagée, à hauteur de la quotité indiquée à l'Annexe précitée, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre du(des) prêt(s) réaménagé(s).

Article 2 :

Les nouvelles caractéristiques financières de la(des) Ligne(s) du Prêt Réaménagée(s) sont indiquées, pour chacune d'entre elles, à l'Annexe "Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées" qui fait partie intégrante de la présente délibération.

Concernant la(les) Ligne(s) du Prêt Réaménagée(s) à taux révisables indexée(s) sur le taux du Livret A, le taux du Livret A effectivement appliqué à ladite(auxdites) Ligne(s) du Prêt Réaménagée(s) sera celui en vigueur à la date de valeur du réaménagement.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque Ligne du Prêt Réaménagée référencée à l'Annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

A titre indicatif, le taux du Livret A au 22/12/2020 est de 0,50 % ;

Article 3 :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale de chaque Ligne du Prêt Réaménagée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, le Garant s'engage à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 :

Le conseil s'engage jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.

Certifié exécutoire, dûment habilité(e) aux présentes

A, le

Civilité :

Nom / Prénom :

Qualité :

Cachet et Signature :

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

BORDEAUX METROPOLE

Annexe à la délibération du conseil Communautaire en date du/...../.....

Caractéristiques des emprunts réaménagés par la Caisse des dépôts et consignations

Emprunteur : 000100265 - ICF ATLANTIQUE SA D'HLM

N° Contrat initial (3)	N° Avenant	N° Ligne de prêt	Montants réaménagés hors stock d'intérêts (1)	Intérêt compensateur ou différé Reimburse (1)	Intérêt compensateur ou différé Maintenu (1)	Quotité garantie (en %)	Durée différée d'amortissement (nb Mois)	Durée de Remboursement (nb Années) / Durée Phase amort 1 / amort 2	Date prochaine échéance	Périodicité des échéances	Taux d'intérêt actuariel annuel en % phase amort 1 / phase amort 2 (2)	Nature du taux ou index Phase 1 / Phase 2	Marge fixe sur index / phase amort 1 / amort 2 (3)	Modalité de révision Phase 1 / Phase 2 (3)	Taux de progressivité d'échéance appliqué Phase 1 / Phase 2 (3)	Taux de progressivité calculé Phase 1 / Phase 2 (3)	Taux de progressivité d'amortissement (3)	Taux prog. annuel plancher des échéances Phase 1 / Phase 2 (3)
94836	117810	5298705	322 032,04	0,00	0,00	100,00	0,00	34,00 : 34,000 / -	01/05/2021	A	LA+0,600 / -	Livret A / -	0,600 / -	DR / -	0,500 / -	--- / -	---	---
8359	117810	5045721	3 719 445,06	0,00	0,00	100,00	0,00	9,00 : 9,000 / -	01/07/2021	A	LA+0,600 / -	Livret A / -	0,600 / -	DR / -	0,500 / -	--- / -	---	---
71973	117810	5193186	3 455 454,86	0,00	0,00	100,00	0,00	12,00 : 12,000 / -	01/01/2022	A	LA+0,600 / -	Livret A / -	0,600 / -	DR / -	0,500 / -	--- / -	---	---
3903	117810	5007745	1 781 253,66	0,00	0,00	100,00	0,00	28,00 : 28,000 / -	01/01/2022	A	LA+0,600 / -	Livret A / -	0,600 / -	DR / -	0,500 / -	--- / -	---	---
7707	117810	5014192	1 028 630,50	0,00	0,00	100,00	0,00	29,00 : 29,000 / -	01/04/2021	A	LA+0,600 / -	Livret A / -	0,600 / -	DR / -	0,500 / -	--- / -	---	---
60551	117810	5181164	3 194 291,05	0,00	0,00	100,00	0,00	32,00 : 32,000 / -	01/05/2021	A	LA+0,600 / -	Livret A / -	0,600 / -	DR / -	0,500 / -	--- / -	---	---
-	117807	1163549	4 213 810,08	0,00	0,00	100,00	0,00	25,00 : 25,000 / -	01/01/2022	A	0,510 / -	Taux fixe / -	---	/ -	0,000 / -	--- / -	---	---

Caisse des dépôts et consignations
2 avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris - Tél : 01 49 55 68 00

ile-de-france@caissedesdepots.fr

banquedesterritoires.fr | @BanqueDesTerr

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Emprunteur : 000100265 - ICF ATLANTIQUE SA D'HLM

N° Contraint initial (3)	N° Avenant	N° Ligne du prêt	Montants réaménagés hors stock d'intérêts (1)	Intérêt compensateur ou différé (1)	Intérêt compensateur ou différé Refinancé (1)	Intérêt compensateur ou différé Maintenu (1)	Quotité garantie (en %)	Durée de Remboursement (nb Années) : Durée Phase amort 1 / amort 2	Date prochaine échéance	Périodicité des échéances	Taux d'intérêt actuariel annuel en % phase amort 1 / phase amort 2 (2)	Nature du taux ou index Phase 1 / Phase 2	Marge fixe sur index phase amort 1 / phase amort 2 (3)	Modalité de révision Phase 1 / Phase 2 (3)	Taux de progressivité d'échéance appliquée Phase 1 / Phase 2 (3)	Taux de progressivité d'échéance calculé Phase 1 / Phase 2 (3)	Taux de progressivité d'amortissement (3)	Taux prog. annuel plancher des échéances Phase 1 / Phase 2 (3)
-	117807	1219408	978 631,62	0,00	0,00	0,00	100,00	25,00 : 25,000 / -	01/01/2022	A	0,510 / -	Taux fixe / -	-- / -	/ -	0,000 / -	-- / -	--	-- / -
Total			18 693 548,87	0,00	0,00	0,00												

Ce tableau comporte 8 Ligne(s) du Prêt Réaménagée(s) dont le montant total garanti s'élève à : **18 693 548,87€**

Montants exprimés en euros

Périodicité : A (annuelle), S (semestrielle), T (trimestrielle)

(1) Montants donnés à titre indicatif sous réserve de la comptabilisation des opérations en cours

(2) Concernant les prêts à taux révisibles, les taux indiqués sont susceptibles d'évoluer à la date de valeur du réaménagement dans l'hypothèse d'une variation de leur index de référence entre la date d'établissement du présent document et la date de valeur du réaménagement

(3) - : Si sans objet

SR : le taux d'intérêt est révisé à chaque échéance en fonction de la variation de l'index

DR : les taux d'intérêts et de progressivité sont révisés à chaque échéance en fonction de la variation de l'index

DL : les taux d'intérêts et de progressivité sont révisés à chaque échéance sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur au taux de progressivité plancher indiqué dans le tableau

Date d'établissement du présent document : 22/12/2020

Date de valeur du réaménagement : 01/01/2021